

Image not found or type unknown



Renseignements location apt

Par **quiot**, le **03/07/2011** à **17:52**

Bonjour,rnrnnous venons de prendre une location qui est dans un etat de salete pas possible.nous n avons pas fait d etats des lieux av proprios.barre sur le bail tellement ils ont eu honte de nous louer en l etat.nous ayons offert 3 jrs de location.pour nettoyage.ns n avons pas le choix sinon a la rue.frigos moisis.fuites d eau.saleté partout.pas d eau chaude.ns venons de rentrer dedans et n avons rien touche.pouvons nous faire un constat par huissier?pour ns couvrir...trop de choses contestables.obligation de rester un an.ayant rajouter une clause a ce sujet.un bail fait par ordinateur.une quittance loyer pareille sans signature.rnmerci pour votre reponse.

Par **mimi493**, le **03/07/2011** à **18:23**

Le bail n'est pas signé par le bailleur ?rnSi c'est ça, il n'a aucune valeur et vous n'êtes pas locataire.rnrnVous ne devez pas vous installer et aller dès demain porter les clefs à l'huissier avec copie du bail pour faire l'EDL